

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 31 (1895)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXI^{me} ANNÉE

N^o 2



GENÈVE

15 Janvier 1895

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — Intérêts de la Société. — Les Examens et l'Ecole primaire dans le canton de Vaud. — Le Travail manuel et l'Ecole. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique : Exercices scolaires; Langue française; Economie domestique (Causeries); Dessin et travail manuel.

A ce numéro est joint un supplément de 4 pages.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons reçu du Comité provisoire de la Société pédagogique vaudoise la communication suivante, dont nous tenons à le remercier sincèrement.

Au Corps enseignant primaire vaudois.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Comme vous le savez, un grand congrès réunira à Genève, en 1896, les instituteurs et amis de l'école de toute la Suisse. D'importantes questions seront discutées; les bases de la Société pédagogique de la Suisse romande subiront des modifications et la question d'une fédération suisse sera examinée. Pouvons-nous, instituteurs vaudois, rester en dehors de cette grande manifestation? Le canton de Vaud doit-il demeurer isolé, ne s'inquiétant plus que de ses intérêts particuliers, sans s'occuper des questions générales qui peuvent surgir et surgiront sans doute? Certes non; cette manière de faire ne pourrait pas se justifier. Le Comité de la section vaudoise a pour premier devoir de défendre les intérêts purement vaudois, il le reconnaît et ne faillira pas à son mandat, mais il a pensé qu'il ne fallait pas laisser tomber complètement les liens qui

nous unissent à la Société romande. S'il reconnaît que l'école a des intérêts particuliers dans chaque canton, elle a des intérêts nationaux plus grands encore. Nous ne devons pas méconnaître qu'une Association suisse est appelée à rendre de sérieux services au point de vue de l'école et de l'éducation nationale. MM. Roux, Trolliet et Beausire, membres du Comité central de la Suisse romande, dans une entrevue qu'ils ont bien voulu nous accorder pour discuter avec nous ce point si important, nous ont vivement encouragés à resserrer les liens qui doivent unir notre Société avec la Société romande, cela surtout en vue du congrès de 1896.

A cette occasion, nous nous faisons un devoir de rappeler que la Société pédagogique a un organe officiel, l'*Educateur*, qui, s'il était soutenu moralement et financièrement par la totalité des instituteurs de la Suisse romande, pourrait satisfaire aux désirs légitimes de chacun, paraître plus souvent et renfermer plus d'articles dus à des plumes autorisées. Nous adressons donc au corps enseignant primaire vaudois un vif appel en faveur de ce journal, en promettant que, dès aujourd'hui, une correspondance vaudoise régulière faite à tour de rôle par les membres du Comité provisoire le tiendra au courant des faits intéressants tout particulièrement les Vaudois. Nous le répétons : l'*Educateur* est le seul journal officiel de la Société pédagogique de la Suisse romande, ce qui lui donne un droit tout particulier à la bienveillance comme à l'intérêt de tous les instituteurs romands.

Au nom du Comité provisoire de la Société pédagogique vaudoise :
Le Président : J. CORNAMUSAZ, inst. *Le Secrétaire : Ernest SAVARY, inst.*

Les Examens et l'Ecole primaire dans le canton de Vaud

L'enseignement secondaire vient de jeter par-dessus bord les examens de promotion. Soulagé de ce que presque tous considéraient comme une superfétation des plus nuisibles, le travail y suit maintenant une marche régulière, chaque période de l'année pouvant provoquer chez maîtres et élèves un égal entraînement pour gagner du terrain sur l'inconnu. Les examens de sortie sont le but plus lointain, mais seul vrai, qu'il s'agit d'atteindre avec un bagage intellectuel solide, car ils doivent être la consécration du travailleur assidu et persévéran. Ils permettront de juger avec certitude de sa valeur personnelle, au moment où il est appelé à se déterminer sur le choix d'une carrière future. Les examens annuels avaient fait oublier ce résultat nécessaire, et leur suppression ne peut porter que d'excellents fruits, pourvu que les exigences restent en rapport avec les programmes, non modifiés pour cela, mais dans l'étude desquels on ne procèdera plus d'une façon aussi fragmentaire qu'on l'a fait jusqu'ici. Est-ce à dire que le zèle se ralentira peut-être au début, et que, dans les derniers mois seulement, on accumulera la tâche pour être prêt quand même ? Aujourd'hui, tous ceux sur lesquels repose le soin de maintenir le niveau des connaissances dans les diverses branches de cet enseignement sont unanimes pour reconnaître les bienfaits de cette

simplification. Ils ne peuvent qu'y trouver cette liberté précieuse, grâce à laquelle le maître dépend de lui seul, où il lui est donné de déployer tout l'effort dont il est capable en vue de rendre son enseignement fructueux, au lieu de le voir s'évanouir tôt après une sanction de surface, dont l'effet moral est nul. Il a été par contre facile aux médecins scolaires de faire ressortir le déplorable effet physiologique de cette intense surexcitation imposée aux facultés de l'élève, à la veille de ces épreuves dont on vient enfin de faire bonne justice.

Il semblerait donc que le moment soit venu d'accorder à l'enseignement primaire aussi le bienfait d'une mesure libératrice que nous envisageons avec une si entière confiance. Ils sont nombreux les membres de notre corps enseignant pour qui ce serait un beau jour que celui où prendrait fin cette entrave à leur activité. Nous ne voulons point rappeler ici pourquoi nous pouvons souhaiter une modification profonde à cette cause de pénibles souvenirs pour plusieurs de nos collègues. Plutôt que de récriminer, nous nous souvenons que notre devoir est avant tout d'accepter des conditions parfois imposées par les circonstances, mais sur lesquelles nous pouvons par nous-mêmes, fort souvent, exercer une heureuse influence afin de les améliorer.

Un point des plus importants fixe notre voie dans cette recherche à provoquer un changement sur le cas qui nous occupe. Notre loi sur l'instruction publique primaire est à peine entrée en pratique que nous viendrions la déclarer caduque. Loin de nous cette présomption ; le mot de Montesquieu revient à notre mémoire : « Il ne faut toucher aux lois que d'une main tremblante, y apporter tant de précautions que le peuple en conclue qu'elles sont bien sacrées. » Nous estimons que même l'interprétation des art. 82 à 88 de la loi du 9 mai 1889 et 144 et 145 du règlement du 12 avril 1890 permet d'arriver à une satisfaction très grande pour le corps enseignant.

C'est donc, nous dira-t-on, le maintien pur et simple des examens. Avant de répondre, nous pourrions examiner s'il est permis de procéder dans l'enseignement primaire comme on l'a fait avec raison pour l'enseignement secondaire. Nous craindrions d'éveiller certaines susceptibilités en étudiant à fond la question de divergence. Il nous suffit de croire que l'instituteur primaire, comme tout autre fonctionnaire, doit admettre, à n'importe quel moment, qu'il peut être appelé à subir l'appréciation de son travail. Ce ne sera néanmoins qu'en tenant compte de sa mission spéciale que le jugement porté sur son activité revêtira ce cachet de justice sans lequel il ne peut nous inspirer une complète confiance.

Officiellement ou non, l'instituteur est assez souvent « examiné. » Dans la plupart de nos communes rurales et dans les petites cités, le nombre est grand de ceux qui croient être autorisés à s'occuper de lui. Le résultat de ces enquêtes plus ou moins bienveillantes n'est pas toujours de nature à le laisser calme et fortifié en face de l'avenir. Il voudrait pouvoir alors compter sur l'impartialité des autorités dont il dépend. A cet égard la Commission d'école ne peut malheureusement pas toujours lui présenter une garantie suffisante. C'est donc à l'Autorité canton-

naire, dans la personne de ceux qu'elle charge de l'inspection de nos écoles, qu'il devra pouvoir en appeler pour être soutenu, guidé, encouragé. De ce côté-là, l'instituteur vient-il à être déçu, ou insuffisamment aidé, il est fort à craindre que la méfiance ne s'empare de lui. C'est cet égarement qu'il faut empêcher à tout prix de se produire, surtout chez les jeunes instituteurs pour lesquels l'entrée de la vie pratique n'est pas toujours facile.

Malheureusement, pour pouvoir s'exercer avec efficacité, cette surveillance devrait se renouveler à deux ou trois reprises dans le courant de l'année. Cela n'est guère possible avec le nombre des fonctionnaires qui en sont chargés actuellement. En donnant à cette partie de notre administration scolaire l'extension qu'elle doit avoir pour suffire à la tâche, on pourrait immédiatement en obtenir tous les renseignements nécessaires sur la marche des écoles, et compter sur elle pour être assuré que l'instruction populaire ne souffrira en aucune façon.

Lors des visites d'école, il est indispensable que l'instituteur sente dans la personne de qui examine sa classe un collaborateur plutôt qu'un critique, un auxiliaire décidé à raffermir sa situation plutôt qu'à le laisser dans une pénible perplexité. Car il sait bien lui-même qu'on peut juger de son travail sans le mettre en présence d'un imprévu embarrassant. Nous voudrions aussi que ces inspections fussent faites de concert avec un représentant de l'autorité locale, autant qu'il serait possible d'obtenir cette solidarité sans provoquer des indiscretions pouvant fausser le résultat recherché. Pour arriver à se rendre compte exactement de la marche de toutes les écoles du canton, il y aurait, croyons-nous, utilité à établir entre les fonctionnaires chargés de les inspecter une rotation annuelle qui les ferait passer successivement dans les divers arrondissements établis. Lorsque les adjoints au service de l'instruction publique pourraient faire dans chaque école deux visites par année, ne fussent-elles que de 4 heures, il serait possible de simplifier considérablement les examens annuels, et en tout cas d'obtenir un contrepoids suffisant à tout ce qu'ils pourraient présenter d'arbitraire. Car il ne faut pas se le dissimuler : leur suppression, ontre qu'elle entraînerait un remaniement de la loi, ne serait jamais votée par la première autorité législative du pays, dans le moment actuel.

Cependant nous pouvons, aujourd'hui déjà, poser quelques points où des simplifications sont possibles. Les examens écrits, entre autres, devraient être tous imposés par le Département de l'instruction public. Les travaux appréciés seraient soumis à l'approbation de celui-ci de la façon qu'il le jugerait nécessaire. Les examens oraux consisteraient, pour les degrés inférieur et intermédiaire, en un simple examen de lecture et de calcul oral, sur lequel se baserait l'appréciation particulière. Il pourrait être suivi de questions, afin que les délégués de l'autorité communale, s'ils le jugent à propos, arrivent à se rendre compte du degré de développement des élèves, mais sans en faire l'objet de notes spéciales.

Pour le degré supérieur et tous les élèves en âge de quitter l'école, l'examen porterait sur les branches suivantes : lecture, calcul oral, histoire et géographie, instruction civique (en attendant l'organisation de

l'école complémentaire), travaux manuels et économie domestique. Pour tous les examens, les notes attribuées séparément par le maître et l'expert se combinerait et, à l'égard de tous les élèves sortants, les résultats ainsi obtenus feraient l'objet d'un certificat d'études à joindre au livet scolaire. De cette façon on gagnerait beaucoup de temps, ce qui permettrait d'accorder plus de soin et d'attention aux examens maintenus. La promotion des élèves s'établirait d'après une moyenne entre la note moyenne d'année pour les autres.

Nous savons déjà que plusieurs des intéressés désireraient des modifications plus grandes. Pour tenir une balance aussi égale que possible entre tous ceux qui ont à s'occuper de l'école primaire, pour éviter un relâchement qu'il faut prévenir absolument, il n'est pas possible d'augmenter la responsabilité des instituteurs; ce serait les exposer à de plus nombreuses critiques. Ce que nous devons désirer, c'est que l'examen ne puisse plus être une enquête dirigée essentiellement contre eux. Leur donner pendant celui-ci une prépondérance au moins égale à celle des personnes chargées d'y procéder au nom des autorités locales, nous semble une précieuse garantie à bien des points de vue. Nous ne sommes point partisan des examens écrits seulement, surtout à cause du changement de direction qu'il serait à craindre de voir se produire à l'école, au grand détriment de celle-ci. La simplification que nous aimeraions voir adoptée conduirait à un remaniement dans la composition des autorités scolaires communales. Nous pourrons y revenir, s'il nous est donné de croire utile un jour d'exprimer nos idées à cet égard.

Lausanne, le 12 janvier 1895.

L. HENCHOZ.

LE TRAVAIL MANUEL ET L'ECOLE

II

La question du travail matériel dans l'éducation reçut une nouvelle impulsion en Suisse vers 1850, lorsque le landamann Schindler, de Zurich, mit au concours le sujet suivant : « Comment l'enseignement dans l'école populaire pourra-t-il être émancipé des méthodes abstraites et rendu ainsi plus fructueux pour le développement de l'esprit ? » La plupart des nombreux travaux présentés recommandaient l'introduction du travail manuel¹.

A la même époque, le docteur Georgens s'efforce de développer les idées de Fröbel et de les appliquer aux degrés supérieurs de l'école. Comme son maître, Georgens veut que l'enfant ne soit plus le récepteur passif des connaissances qu'on cherche à lui inculquer, mais un être vivant, actif, agissant. Il exige que des exercices de travail corporel viennent en aide au développement intellectuel de l'élève.

1. Chose curieuse, 41 ans après, une question ayant la plus grande analogie avec la précédente est mise au concours dans cette même ville de Zurich (1894) : « Comment l'enseignement du travail manuel pourra-t-il être combiné avec l'enseignement des autres branches scolaires dans les degrés inférieurs ? » (Je ne possède pas le texte exact de cette question, mais je crois en donner le sens).

Malheureusement, malgré tout son zèle, Georgens ne parvint pas à faire triompher ses idées. De son œuvre considérable il nous reste l'établissement des « Jardins scolaires », des jeux gymnastiques, des occupations pour la jeunesse, ainsi que quelques ouvrages pédagogiques utiles à consulter, mais qui n'ont rien de bien saillant.

Examinons, enfin, la position prise par Herbart et ses disciples dans la question qui nous occupe.

Herbart considère la main comme un agent important de l'éducation, lorsqu'il dit qu'elle a sa place d'honneur à côté du langage dans tout ce qui met l'homme au-dessus des animaux. Il demande l'exercice de la main et de l'œil dans le but d'apprendre à l'enfant à bien voir, à bien comprendre la nature. Il pense aussi que ces occupations matérielles contribueront pour une large part à une bonne discipline et à la formation de la volonté, du caractère.

Pour Ziller, l'*alter ego* du pédagogue précédent, le travail manuel établit un trait d'union entre l'école et la vie pratique. Il y voit un excellent moyen de faire de l'enfant un être complet, développé d'une façon harmonique. Il considère comme nécessaire, à l'école déjà, l'acquisition d'une certaine habileté, d'une certaine somme de connaissances techniques indispensables à tout individu, quelle que soit sa situation sociale. Cependant, afin qu'on ne confonde pas le principal avec ce qui lui paraît être un complément, il préconise l'organisation de classes auxiliaires qui seraient chargées de ce soin. En d'autres termes, il veut le travail manuel à côté de l'école, mais, cependant, relié autant que possible à l'enseignement intellectuel. C'est dans cette classe supplémentaire que les lois générales trouveront leur application; c'est là que la pratique viendra se joindre à la théorie. « L'enfant y aura, dit-il, une excellente occasion de faire des expériences et le travail manuel éveillera très-souvent le désir d'apprendre davantage. »

Sans qu'il y paraisse au premier abord, il existe une grande différence entre les idées d'Herbart et de Ziller et celles de Fröbel. Ce dernier, en effet, considère le mouvement, l'activité comme le point initial de toutes les connaissances humaines, tandis que les deux autres pédagogues n'y voient qu'un auxiliaire utile de la culture intellectuelle.

Nous aurions quantité d'autres noms à citer; ce court résumé suffit à démontrer que l'idée du travail manuel scolaire n'a pas germé tout d'un coup dans un cerveau quelconque, mais qu'elle s'est affinée lentement dans le creuset du temps. Nous en déduisons également que les partisans de cette nouvelle branche peuvent être divisés en deux groupes: pour les uns, c'est un moyen pédagogique dont on ne saurait se passer dans une éducation complète; pour d'autres, l'unique but de cet enseignement est de fournir à l'enfant l'occasion d'acquérir une certaine dextérité manuelle utile dans toutes les circonstances de la vie. Les deux opinions peuvent parfaitement être conciliées, la différence ne reposant que dans le choix judicieux des objets à faire exécuter.

Ce que nous voulons, c'est le travail manuel au point de vue éducatif, sans négliger pour cela le but économique et social. Pour cette raison, nous repoussons tous les travaux purement mécaniques, tels que le tres-

sage de la paille, la fabrication des brosses, la vannerie, etc., occupations choisies de préférence par les aveugles et peu faites, par conséquent, pour contribuer à l'éducation de l'œil. Peut-être sont-ils propres à exercer l'habileté de la main, mais, loin d'éveiller l'esprit de l'enfant, ils l'endorment plutôt. Nous repoussons également toutes les occupations choisies en vue d'un gain, ainsi que celles qui auraient pour but évident la préparation directe à un certain métier: comme il s'agit pour nous de développer les sens, l'œil et la main particulièrement, il est naturel que nous ne mettions pas en ligne de compte le produit pécuniaire, mais le *travail lui-même*, son résultat éducatif, ce qu'il fournit à l'enfant d'expériences et d'observations.

Une courte digression ne sera pas inutile ici, pour démontrer que l'idée du travail manuel a des racines profondes dans la pédagogie et que ce n'est pas une de ces fantaisies appelées à disparaître au moindre souffle de la critique.

Sous l'influence des sciences naturelles, une réforme capitale a été introduite dans l'enseignement par l'adoption de la méthode expérimentale, regardée comme un recul par les humanistes qui fondent tout leur système d'éducation et d'instruction sur les connaissances puisées dans le « livre ». Culture des sens, observations, expériences n'ont, pour eux, qu'une importance pédagogique très relative: le livre et rien que le livre! Des mots et rien que des mots, pourrait-on ajouter, car c'est de ce mode d'enseignement qu'est né le verbiage qui régna en maître presque absolu pendant plusieurs siècles sur toutes les sciences.

Eh bien! c'est en combattant dans les études supérieures cette prépondérance du *mot* sur la *chose* que Pestalozzi eut l'idée d'introduire dans l'école ce que nous appelons les *leçons de choses*. Bientôt, son *Anschauungsunterricht* (enseignement par les yeux, par la vue de l'extérieur), reconnu comme étant un principe, fut adapté à l'enseignement de toutes les branches scolaires. C'est notre méthode intuitive.

Or, ainsi que le démontre M. le conseiller national Schäppi, le travail manuel doit être considéré comme le développement logique de la méthode intuitive *portée à sa plus haute puissance*, c'est-à-dire poussée jusqu'à la manipulation, jusqu'à l'expérience, seul moyen d'être assuré que l'enfant ne retiendra pas seulement des mots, comme cela peut encore avoir lieu, même dans une leçon basée sur la vue extérieure d'un objet.

Il ne fut pas donné à Pestalozzi de pouvoir continuer sa réforme jusqu'à ce point, mais il en a clairement montré le chemin. Fröbel, son élève, a déjà commencé ce travail pour le jeune âge, à nous de le continuer pour un âge plus avancé!

C'est notre devoir, à nous instituteurs, de contribuer à cette belle œuvre; tous, dans la mesure de nos forces, nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice.

(A suivre).

L. GILLIÉRON.

CORRESPONDANCE

Le Comité central de la Société des instituteurs du canton de Berne a envoyé la circulaire suivante à tous ses membres :

Berne, fin décembre 1894.

Lors de l'assemblée des délégués du 9 juin 1894, le Comité central a été chargé d'élaborer un programme de travail pour 1894-95 et de le transmettre aux différentes sections. Le Comité central vient s'acquitter de son mandat en fixant le programme suivant :

1. *Recherches sur le paiement du traitement de la part de la commune et réforme des abus qui pourraient se produire.* — Conformément au projet de règlement sur les obligations des autorités scolaires, les inspecteurs auront à veiller à ce que le paiement du traitement se fasse suivant les règles. Toutefois, il restera à la Société des instituteurs la tâche de faire des recherches à ce sujet et d'accorder des avances, afin qu'un jour de paie régulier soit assuré à l'instituteur.

2. *Fondation d'une Caisse de prêts.* — La création d'une caisse pareille a pour but de fournir à ceux de nos membres tombés dans le besoin, à la suite de circonstances malheureuses, l'occasion de se procurer de l'argent à bon marché et de sortir peu à peu de leurs difficultés pécuniaires, en leur accordant des conditions favorables de remboursement. L'argent nécessaire s'obtiendra en émettant des actions que prendraient les membres de la Société des instituteurs. Pour prévenir la tendance à faire des dettes inutiles, on appliquera les principes déjà en vigueur dans l'allocation des secours pécuniaires.

Fusion de notre Société avec la Société des instituteurs suisses. — Il est désirable que cette question forme l'objet d'une discussion approfondie au sein des différentes sections. La solution ne doit pas être de nature à porter préjudice aux intérêts particuliers de notre organisation. En principe, nous proposons de verser annuellement à la caisse centrale 50 cent. par membre, afin de faciliter à chaque sociétaire l'entrée dans une société quelconque d'instituteurs, d'un rayon plus étendu. Un grand nombre de nos membres entreraient dans la Société des instituteurs suisses, d'autres préféreraient devenir membres de la Société évangélique des instituteurs suisses, les institutrices choisiraient probablement la Société des institutrices suisses. C'est pourquoi nous aimerions n'exercer aucune pression à cet égard, mais garantir plutôt à chacun sa pleine liberté d'action. En résolvant la question de cette manière, chaque membre de la Société des instituteurs du canton de Berne appartiendrait à une société scolaire suisse quelconque, sans que, personnellement, il fût dans l'obligation d'en payer les cotisations.

4. *Prières d'ensevelissement.* — Une discussion de cette question devrait aussi amener une solution qui satisfait tous les partis. Il est surtout nécessaire de traiter ce sujet sans préjugés et de ne pas en faire une question de parti.

5. *Position de la Société des instituteurs vis-à-vis des communes dans le cas de renvoi non justifié d'un instituteur.* — L'affaire de Kallnach est maintenant définitivement liquidée. Les deux mises au concours n'ont pas abouti, la société ayant réussi à engager les candidats à se retirer. Après la seconde mise au concours, la commission d'école s'est rendue à Thörigen pour engager l'instituteur en fonctions dans cet endroit, Fr. Studer, élève de l'école normale de Muristalden, breveté en 1890, membre de notre société, à se présenter pour la place vacante. Celui-ci s'est décidé à accepter la place mise à l'interdit et a déclaré immédiatement sa sortie de la Société des instituteurs. D'après ce que nous avons appris, Studer n'est pas le seul qui soit en faute, car plusieurs collègues ont été mentionnés qui s'étaient ren-

dus à Kallnach dans le but de se présenter. Mais, en apprenant que Studer était choisi, ils se sont retirés sans bruit. Tout cela prouve que nos confrères ne possèdent pas encore suffisamment le sentiment de solidarité et d'indépendance nécessaire pour comprendre que ce n'est qu'en agissant fidèlement de concert qu'on pourra mettre fin à cette manière indigne de traiter le corps enseignant dont se rendent coupables quelques communes. Il faut donc recourir à un autre moyen pour atteindre notre but, et nous nous permettons de vous proposer de ne pas encore mettre à exécution le changement de statuts et de règlement voté à la dernière assemblée des délégués, mais de délibérer premièrement sur la ligne de conduite que devra suivre à l'avenir notre société dans les cas d'injustice lors de non rélections. Il est nécessaire que cette question, sans contredit la plus importante pour la Société des instituteurs, soit discutée à fond.

Nous attendons les propositions des sections sur les cinq points du programme de travail jusqu'à fin janvier. La présente circulaire devra être remise à chaque membre.

Salutations cordiales.

Au nom du Comité central:

Le Président, J. FLÜCKIGER ; Le Secrétaire, H. MÜRSET ;

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **Les Comités du Schweizerischer Lehrerverein.** — Voici les résultats du scrutin ouvert pour l'élection du Comité directeur et du Comité central du *Schweizerischer Lehrerverein*, en conformité des nouveaux statuts. Bulletins délivrés : 678.

Ont été élus membres du Comité directeur : MM. Fritschi, rédacteur, président, par 658 suffrages; Dr R. Keller, recteur, Winterthour, 650; R. Hess, maître secondaire, Zurich 659.

Les autres membres sont : MM. Balsiger, directeur d'école à Berne, 566 voix Führer, maître secondaire à Saint-Gall, 451; C. Gass, maître secondaire à Bâle, 396; K. Egli, directeur d'école à Lucerne, 355.

Ont obtenu des voix : MM. Auer, maître secondaire à Schwanden, 317; Dr Largadier, directeur d'école à Bâle, 228; Niggli, recteur à Zofingue, 205.

Le représentant de la Société romande auprès du Comité central est M. Gavard, directeur de *l'Éducateur*.

Nous sommes particulièrement réjouis du choix qui appelle notre collègue et ami, M. Fritschi, à la présidence du Comité central. Cette distinction honorable est la juste récompense des efforts persévérandts et de l'infatigable activité mis par lui au service de l'Ecole populaire, dans les deux journaux, la *Schweizerische Lehrerzeitung* et la *Pädagogische Zeitschrift*, qu'il dirige avec tant de compétence et d'autorité.

Une association comme celle de nos collègues de la Suisse allemande, servie par deux organes de cette valeur, a-t-elle toujours besoin du concours de feuilles locales inspirées par des raisons plus ou moins particularistes et personnelles ? Il est permis d'en douter.

Plus les fédérations d'instituteurs suisses se grouperont autour d'une publication centrale, leur interprète unique et naturel, plus elles seront fortes, plus les vrais principes s'affermiront et mieux leurs voix seront entendues, quand elles s'élèveront en faveur de l'Ecole suisse.

C'est ce que M. Fritschi a fort bien compris et nous ne voulons pas à être des derniers à l'en féliciter.

La Confédération et l'Ecole. — La question du subventionnement de l'Ecole primaire par la Confédération vient d'être remise à l'ordre du jour. En effet, les instituteurs du canton d'Argovie et de Soleure ont décidé de réunir à Olten, au mois d'avril, une conférence intercantonale pour la discuter.

Dans ses séances constitutives des 5 et 6 janvier, le Comité central du *Schweizerischer Lehrerverein* s'est occupé de la question et il a reconnu la nécessité d'une action au dedans comme au dehors du corps enseignant. Une délégation de trois membres du Comité central, MM. Keller, Balsiger et Gass, a été chargée de se rendre auprès de MM. Schenk et Hauser, conseillers fédéraux, pour se renseigner sur l'état de la question devant le Conseil fédéral. Le Comité central aura soin d'ailleurs de se tenir en rapport avec la direction des divers partis progressistes de la Suisse.

M. le conseiller fédéral Schenk, interviewé par un correspondant de l'*Agence télégraphique suisse*, a répondu que, partisan de l'intervention financière de la Confédération dans l'école populaire, il a repris en sous-œuvre l'étude de la question.

Il l'étudie avec le plus grand soin et se livre en particulier à un examen très sérieux et approfondi des objections diverses soulevées par son projet.

Il espère être prochainement en mesure de présenter une solution acceptable aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue religieux.

Il soumettra au Conseil fédéral un nouveau projet pour que cette autorité puisse en délibérer et arrêter l'attitude qu'il lui conviendra de prendre à cet égard.

D'après le *Berner Schulblatt*, ce projet serait soumis aux Chambres fédérales dans leur prochaine session de juin.

Rapport sur l'Exposition scolaire de Chicago. — La *Schweizerische Lehrerzeitung* publiait, dans son numéro du 15 décembre dernier, la nouvelle que le Conseil fédéral avait renoncé à publier le rapport que l'un de ses experts pédagogiques à l'Exposition de Chicago, M. Landolt, inspecteur secondaire à Neuveville, lui avait adressé sur sa mission.

Le Département de l'intérieur fait savoir à notre collègue que cette nouvelle est inexacte. Les rapports des délégués à Chicago n'ont pas été soumis au Conseil fédéral, lequel, par conséquent, ne s'est pas trouvé dans le cas de prendre une mesure semblable. Aucune décision n'a été encore arrêtée touchant la publication ou la non publication du rapport susmentionné; l'affaire est encore pendante devant le Département.

VAUD. — **Souscription en faveur d'un régent vaudois.** — Il a été remis au Comité provisoire de la Société pédagogique vaudoise la somme de 650 fr. constituant le solde de cette souscription dont voici le détail :

Sommes recueillies.	Fr. 1349 35
Souscriptions remboursées	Fr. 590 45
Indemnités aux Compagnies de navigation et frais													» 108 90 » 699 35
													Solde Fr. 650 —

Bien que le but de la souscription n'ait pas été atteint, nous sommes cependant heureux de constater que l'appel adressé au corps enseignant vaudois a reçu partout un accueil empressé.

Les chiffres mentionnés plus haut prouvent que l'esprit de solidarité n'est pas un vain mot.

La décision tardive de l'intéressé a pu faire croire à quelques personnes que nous avions entrepris cette œuvre sans son consentement. Il n'en est rien. Pour mettre fin à ce malentendu, nous n'aurions qu'à donner connaissance de ses lettres. Celles-ci

étant confidentielles, nous croyons ne pas devoir le faire. Néanmoins, nous affirmons encore que, pendant longtemps, son désir le plus cher a été de revenir au pays.

Nécrologie. — M. Roger de Guimps, dernier survivant de l'école de Pestalozzi, dont il fut l'élève dès l'âge de six ans, est décédé récemment dans sa ville natale, où son père, gentilhomme et français émigré, était venu se fixer.

En 1817, R. de Guimps qui avait alors quinze ans, fut placé à Versailles chez un professeur de l'Ecole de St-Cyr et, grâce à la préparation qu'il avait reçue à Yverdon, il y fit de rapides progrès dans l'étude des mathématiques. Il fut admis en 1822 à l'Ecole polytechnique.

En 1824, il accompagna Biot dans sa mission scientifique en Italie et revint se fixer au pays deux ans plus tard. Homme d'un esprit fin et actif, il s'intéressa à toutes les idées généreuses. C'est ainsi qu'il fonda la Société protectrice des animaux, la Société et le Journal d'utilité publique, la Société d'agriculture.

Parmi les ouvrages nombreux qu'il a écrits, citons comme les plus importants *l'Histoire de Pestalozzi, de sa pensée et de son œuvre*; *La Philosophie et la pratique de l'éducation*; *Recherches sur la domesticité des animaux*, ainsi que plusieurs brochures concernant Pestalozzi, et destinées à être vendues au bénéfice du monument de l'illustre pédagogue.

BERNE. — **La Nomination des inspecteurs.** — Le gouvernement de Berne a procédé à la nomination des inspecteurs d'écoles primaires pour les 12 arrondissements du canton.

Dans le Jura bernois, nous constatons avec plaisir le maintien de nos collègues et amis: MM. Gylaim, à Corgémont, A. Gobat, à Delémont, et G. Chatelain, à Porrentruy, dans leurs fonctions antérieures.

ZURICH. — **Au Polytechnicum.** — M. Antoine Guillard, de Genève, licencié ès-lettres de la Faculté de Paris, a été nommé professeur d'histoire et de géographie en langue française à l'Ecole polytechnique fédérale.

Augmentation du personnel. — Le Conseil communal de Zurich a décidé d'augmenter le nombre des maîtres aux écoles primaires de la ville et créé 15 nouvelles places de régent, dont 9 pour le seul quartier d'Aussersihl.

FRANCE. — **Réforme de l'orthographe.** — On sait qu'un mouvement très accentué et auquel ont pris part des membres éminents de l'enseignement, s'est prononcé en faveur de la simplification de l'orthographe française. Nous avons à ce sujet le plaisir de signaler aujourd'hui l'apparition de la 3^e édition du Dictionnaire des mots réformés publié par M. Malvezin, fondateur et directeur de la *Société filologique française*, qui s'est mise à la tête du mouvement et dont le but est de « retrancher les consonnes inutiles, faire disparaître les contradictions et les exceptions par la création de règles fixes, et faire toutes les réformes qui peuvent faciliter l'étude et l'extension de la langue française sans défigurer les mots.»

Deux des innovations préconisées par la *Société filologique* ont reçu l'approbation de l'Académie française : ce sont celles relatives au dédoublement des consonnes et à la substitution de l's à l'x dans les mots en *eux* et en *aux*. Nous serions donc dès maintenant autorisés à écrire, par exemple : des *généraus*, *litoral*, *honeur*, *miéleus*, *eaus*, *cieus*, *lêtre*. M. Malvezin et la Société, tout en apportant d'ailleurs dans leurs propositions une réserve qui a été le gage de la réussite de leurs efforts, vont plus loin encore et écrivent par exemple : *atmosfère*, *come*, *fosfore*, *matématique*, *monée*, *ortografe*, *simbole*, *sinonime*, *vincre*, et supprime les traits d'union : *avangarde*, *cheflieu*, *peutêtre*, *volauvent*.

(*Revue scientifique.*)

PRUSSE. — Ecoles privées. — Il existe en Prusse 12,160 places d'instituteurs, 4,060 dans la Silésie seule, qui sont pourvues par des particuliers. Des 71,000 places qu'on y compte, 40,000 sont pourvues par l'Etat et 12,000 seulement par les communes.

Création de classes gardiennes. — Il existe à Berlin 40 classes gardiennes c'est-à-dire des asiles pour les enfants délaissés ou indigents (*Kinderhorte*), dont 35 pour les garçons et 5 seulement pour les filles.

La société des institutrices de Berlin a décidé de s'occuper activement de la création de nouvelles classes gardiennes pour les jeunes filles ; elle demande que l'autorité communale prenne la chose en mains et qu'à chaque école soit annexé un asile.

Les instituteurs et institutrices devront, après une enquête scrupuleuse sur la condition des familles, désigner ceux des enfants pour lesquels la fréquentation de la classe gardienne sera rendue obligatoire pendant les heures qui ne sont pas passées à l'école.

Violation de la liberté de conscience. — Le caissier de l'Association connue sous le nom de *freireligiöse Gemeinde* (Communauté religieuse libre), M. Peege, fabricant de meubles, à Berlin, avait sollicité du Conseil scolaire provincial, pour son fils, une dispense d'assister à l'enseignement religieux de l'école en ajoutant que les parents de l'enfant se chargerait eux-mêmes de son instruction religieuse et morale.

Le Conseil a refusé la dispense et enjoint M. Peege d'envoyer son fils aux leçons de l'école, par le motif tiré du règlement du 16 janvier 1892, que la façon dont le père offrait de pourvoir à l'instruction religieuse de son enfant n'était pas jugée suffisante.

AUTRICHE. — Exposition et Congrès. — A Pâques de 1895, aura lieu à Vienne un congrès pour les travaux manuels au point de vue éducatif. Il sera accompagné d'une exposition de travaux de maîtres et d'élèves, de matériel, d'instruments et d'ouvrages relatifs aux ateliers scolaires et aux classes gardiennes de garçons et de filles.

ESPAGNE. — La Misère des Instituteurs en Aragon. — Les instituteurs de Caspe ont fermé leurs écoles et ne les rouvriront que quand ils seront payés.

L'instituteur de Letun a fait savoir à la junte provinciale qu'il lui est dû quatre trimestres, et que, s'il n'est pas promptement payé, il se verra forcé de fermer l'école.

L'alcade ou maire d'Acered a écrit au gouverneur que les instituteurs de cette commune ont fermé leurs écoles, et le prie d'ordonner au receveur des finances de verser dans la caisse de l'enseignement primaire le montant des taxes municipales que la loi affecte, en première ligne, aux dépenses des écoles.

L'alcalde de la Almoda annonce que l'instituteur n'a pas rouvert l'école depuis le mois de juillet, et qu'il a des raisons de croire que les ressources affectées à l'enseignement ne sont pas employées à leur véritable destination.

L'instituteur de Cinco Olivas annonce au gouvernement qu'il a dû fermer son école, faute du matériel le plus indispensable ; il lui est dû 2400 francs d'arriéré.

L'instituteur de Litagos, à qui il est dû seize trimestres, annonce que si, jusqu'au mois de décembre, aucun accompte ne lui est versé, il fermera l'école pour chercher une occupation qui lui permette de donner du pain à sa famille.

BIBLIOGRAPHIE

Un Instituteur, par P. CÉSAR. Lausanne, imprimerie Jaunin. Prix 2 francs. En vente chez l'auteur à St-Imier. Ouvrage dédié aux membres du corps enseignant.

Voici à votre adresse, Mesdames et Messieurs, un livre qui ne laissera pas de vous intéresser et de vous plaire, un livre que j'eusse été heureux de vous annoncer plus tôt, comme excellente étrenne à offrir à l'occasion du renouvellement de l'année.

Néanmoins, chers collègues, s'il vous reste, en ces jours de brumes et de froidure, quelques somnolentes soirées ou simplement quelque heure de rêverie fugitive à passer auprès de l'âtre chaud et lumineux, entr'ouvrez avec confiance le 14^e volume que M. P. César vient de publier sous le titre : *Un Instituteur*.

Et surtout n'allez point vous effrayer de ce titre quelque peu... sec et pédantesque !

Il ne s'agit pas ici, comme on serait tenté de le croire, du développement de froides et indigestes thèses pédagogiques. Loin de là ! C'est une nouvelle morale aussi intéressante qu'instructive au triple point de vue de l'idéal proposé à l'attention du lecteur, des descriptions des lieux parcourus et du noble but que poursuit l'auteur : la réhabilitation du magister par trop souvent sinon calomnié et persécuté, du moins fréquemment incompris et, ce qui pis est, froidement sacrifié à de sordides et inavouables intérêts.

Aussi bien ne me permettrai-je qu'une question, ne vous donnerai-je qu'un conseil : Eprouveriez-vous quelque doute au sujet de l'excellence du but auquel vous aspirez, de la méthode éducative que vous suivez ? avez-vous quelque appréhension à l'égard de votre prochaine réélection ?

Lisez et surtout méditez l'ouvrage que je vous annonce aujourd'hui. *Un Instituteur*, en un récit des plus émouvants, vous enseignera, avec autant de compétence que d'à-propos, *la voie la plus sûre et la plus droite* à suivre pour vous soustraire à ce vilain cauchemar, vous aider à surmonter les difficultés qui peuvent se présenter et *pour vous conduire enfin au bonheur* tant rêvé et tant désiré, si tant est que vous n'y soyez point encore parvenu.

G. F.-H.

Le Foyer domestique, journal pour la famille, paraissant le samedi, à Neuchâtel.

Le Foyer domestique n'est pas un nouveau venu ; il a fait ses preuves, mais il vise à se perfectionner chaque année et à gagner de nouveaux titres à l'approbation de ses lecteurs. Ainsi il va désormais paraître illustré. Déjà il ouvrira ses colonnes aux amateurs de timbres-postes, désireux de faire des échanges, au graphologue correspondant du journal qui donne des portraits (au moral) de ceux qui lui envoient de leur écriture. Un nouveau service de Questions et de Réponses pour renseignements divers entre abonnés est ouvert depuis peu.

Nous voyons figurer parmi ses collaborateurs les meilleures plumes de la Suisse française. — C'est à ce moment de l'année un de ses journaux qu'on peut recommander sans crainte comme un excellent cadeau dont le souvenir reste durable et fait plaisir longtemps.

Le Journal des jeunes filles. — Revue illustrée paraissant le 1 et le 15 de chaque mois. — Abonnement d'un an pour la Suisse : 4 fr. 50. — Delachaux et Niestlé, éditeurs, Neuchâtel.

Cette revue destinée, comme son titre l'indique, aux jeunes filles paraît depuis le 1^{er} juillet 1894, jouit déjà d'une faveur marquée auprès des familles.

Elle entretient le jeune public qu'elle vise à éclairer et à charmer des mille sujets littéraires, poétiques, moraux, scientifiques, dans lesquels il puise non seulement de saines récréations, mais aussi d'utiles renseignements.

Le *Journal des jeunes filles* mérite une place à côté des publications que nous avons récemment recommandées.

A. G.

Le Chemin qui monte, pièce morale en deux actes, par Virgile Rossel. — Neuveville, imprimerie A. Godet.

Cette pièce, publiée par la section jurassienne de la Ligue patriotique contre l'alcoolisme, est plus faite pour la lecture que pour la représentation. La fable en est fort simple et le style digne de l'auteur.

Pierre Lelong ; horloger jurassien, délaisse son travail, et ruine sa famille par son goût immoderé de la boisson et de l'auberge ; un de ses fils suit son exemple. L'autre, André, est le seul soutien de sa malheureuse mère ; son caractère, son ardeur au travail le rendent digne d'Elise, une jeune fille qu'il aime et dont il est aimé. Mais la mère de celle-ci s'oppose à son entrée dans une famille compromise par la mauvaise conduite de son chef.

Dans une rixe, l'horloger frappe son adversaire à coups de couteau ; jeté en prison, il se corrige et déplore ses fautes passées ; son fils l'a devancé dans la voie du repentir. Sur les instances de Pierre, revenu au bien, la mère d'Elise finit par consentir à son union avec André.

La pièce se termine sur ces paroles de Pierre : « Le chemin qui monte est le chemin dans la vie, mes enfants.... C'est le chemin du devoir.... Il effraie d'abord, il est dur, il est rocheux, il lasse les mauvais marcheurs.... Courage ! Vous arriverez en haut!.... Vous trouverez la paix du cœur et la joie par surcroît. »

A. G.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — **Langue française**

**Sujets de causerie pour le cours élémentaire
et exercices de rédaction pour le cours moyen.**

LA POLITESSE.

I

Fritz était un garçon de quinze ans. Un jour, il était allé voir un vieil oncle et une vieille tante qui habitaient l'Alsace. Vous pensez si les braves gens lui firent fête. On lui donna un verre de cerises, tout plein jusqu'au bord. En le servant, l'oncle Jacques lui disait : « Tu es bien heureux de pouvoir en manger ; c'est ma femme qui les a faites, tu vas goûter quelque chose de bon. » Hélas ! la bonne tante les avait faites, mais elle avait oublié le sucre. Que voulez-vous ? elles étaient atroces, les cerises ! Mais cela n'empêcha pas Fritz de les manger jusqu'au bout, sans sourciller.

Il aima mieux avaler les cerises que de faire de la peine à ses hôtes, en leur laissant voir qu'elles étaient mauvaises. C'était un garçon poli, bien élevé et qui avait bon cœur.

A. DAUDET.

II

« Maman, donne-moi mon ballon ! » dit Georges. — Point de réponse.

« Donne-moi mon ballon tout de suite ! » reprit le gamin. — Toujours même silence.

Alors, criant plus fort : « Maman, ne m'entends-tu pas ? »

La mère tourna un peu la tête du côté de son fils, et répondit tranquillement : « Je t'entends parfaitement. »

Comme elle achevait ces mots, la porte de la chambre s'ouvrit et la petite Louise s'avancant avec son plus gentil sourire demanda : « Ma petite mère, veux-tu, s'il te plaît, me prêter une raquette et un volant, pour jouer dans le jardin ? — Certainement, ma chérie. »

Et Louise sortit, toute joyeuse, emportant la raquette et le volant.

On accorde à la politesse ce qu'on refuse à l'inconvenance.

J. MASSON.

III

Un jour, la maman de Charles serrait dans le placard un pot de confitures, qu'on avait servi au déjeuner. L'enfant entra au même instant. Il se mit à crier de sa voix la plus maussade : « J'en veux, moi ! — Et de quoi ? — Des confitures. » La maman fit la sourde oreille. Charles, en colère, cria beaucoup plus fort : « Je veux des confitures ! — Ah ! tu en veux ? reprit la mère. Mais c'est précisément parce que tu en veux, comme tu dis, que tu n'en auras pas. Il faut, tu entends, qu'un petit garçon fasse ses demandes avec politesse s'il veut être écouté. D'ailleurs tu viens de déjeuner, je suis sûre que tu n'as pas besoin de manger. Quitte donc ce ton pleurard, et tout de suite, monsieur le gourmand ».

Charles obéit. Au retour de l'école, le soir, il avait faim. « Petite mère, voudrais-tu me donner un morceau de pain... avec des confitures?... Je t'assure que j'ai grand'faim. » La bonne maman se mit à sourire. « Cette fois, dit-elle, il n'y a pas moyen de rien te refuser. Viens, et n'oublie pas la leçon d'aujourd'hui ».

Cours moyen

LA VOLONTÉ. (*Dictée*).

Avez-vous quelquefois réfléchi à la différence qu'il y a entre : *je voudrais* et *je veux* ? L'un des deux est faible, l'autre est fort. Lorsqu'un enfant dit : Je voudrais travailler, je voudrais avoir des prix, je voudrais faire plaisir à mes parents, il exprime sans doute un désir louable, mais ce n'est qu'un désir et il n'est pas beaucoup plus avancé après qu'auparavant. Mais celui qui dit : Je veux m'instruire, je veux faire des progrès, je veux me lever tôt, je veux obéir à mes maîtres, celui-là a une force que n'a pas l'autre, et il réussira, si ce ne sont pas des mots en l'air qu'il prononce, et s'il veut réellement ce qu'il dit.

LE PAPILLON ET LA MOUCHE (*Récitation*).

Une mouche un peu trop friande
Voletait sur les bords d'un verre de liqueur.
Elle s'y laissa choir : la sottise était grande.
Fuyons la friandise, elle porte malheur.

La voilà prise : « O l'étourdie !
S'écrie alors un papillon léger !
On ne m'y prendrait pas ; autour de ma bougie,
J'aime bien mieux courir et voltiger ! »

Il voltige à ces mots ; bientôt la flamme avide
Touche son aile et le fait trébucher.
Il tombe, et ce foyer perfide
A l'instant lui sert de bûcher.

Plus qu'il ne vaut, toujours l'homme se prise,
De sa sagesse il fait toujours grand cas.
Il parle bien ; mais observez ses pas :
Tout en moralisant, il fait une sottise.

MBERT

Cours supérieur

Morceaux à dicter et à analyser

1. — **LE BOUVREUIL**

La voix du bouvreuil a besoin du secours de l'homme pour acquérir toute sa perfection. Un bouvreuil qui n'a point eu de leçons n'a que trois sons : le premier, celui par lequel il débute ordinairement, est une espèce de coup de sifflet ; il n'en fait d'abord entendre qu'un seul, puis deux de suite, puis trois et quatre, etc. Ce son est assez pur ; quand l'oiseau est animé, il semble articuler cette syllabe répétée : *tui, tui, tui*. Ensuite, il fait entendre un son plus suivi, mais plus grave, presque enroué et dégénérant en fausset. Enfin, dans les intervalles, il a un petit cri intérieur, sec et coupé, fort aigu, mais en même temps fort doux et si faible qu'à peine on l'entend. Il exécute ce son sans aucun mouvement apparent du bec ni du gosier, mais seulement avec un mouvement sensible dans les muscles de l'abdomen.

Tel est le chant du bouvreuil de la nature, c'est-à-dire du bouvreuil sauvage abandonné à lui-même, et n'ayant eu d'autre modèle que ses père et mère, aussi sauvages que lui ; mais, lorsque l'homme daigne se charger de son éducation, lorsqu'il veut bien lui donner des leçons de goût, lui faire entendre avec méthode des sons plus beaux, plus moelleux, mieux filés, l'oiseau docile, soit mâle, soit femelle, non-seulement les imite avec justesse, mais quelquefois les perfectionne et surpasse son maître, sans oublier son ramage naturel. Il apprend aussi à parler sans beaucoup de peine et à donner à ses petites phrases un accent pénétrant, une expression intéressante qui ferait presque soupçonner en lui une âme sensible, et qui peut bien nous tromper dans le disciple, puisqu'elle nous trompe si souvent dans l'instituteur.

2. — **LE TARIN**

Le tarin n'a pas moins de docilité que le chardonneret, et, quoique moins agissant, il est plus vif à certains égards et yif par gaieté : toujours éveillé le premier dans la volière, il est aussi le premier à gazouiller et à mettre les autres en train ; mais, comme il ne cherche point à nuire, il est sans défiance et donne dans tous les pièges, gluaux, trébuchets, filets, etc. ; on l'apprivoise plus facilement qu'aucun autre oiseau pris dans l'âge adulte ; il ne faut pour cela que lui présenter habituellement dans la main une nourriture mieux choisie que celle qu'il a à sa disposition, et bientôt il sera aussi apprivoisé que le serin le plus familier : on peut même l'accoutumer à venir se poser sur la main au bruit d'une sonnette ; il ne s'agit que de la faire sonner dans les commencements chaque fois qu'on lui donne à manger ; car la mécanique subtile de l'association des perceptions a aussi lieu chez les animaux.

GUÉNEAU DE MONTBEILLARD.

NOTE SUR GUÉNEAU DE MONTBEILLARD¹

Guéneau de Montbeillard (ou *Montbéliard*), naturaliste français, 1720-1785, est célèbre par sa collaboration à l'*Histoire des Oiseaux* de Buffon. Il rassembla sur les mœurs des oiseaux de nombreuses observations, fit des extraits dans les récits de voyages, classa tous les documents et les communiqua à Buffon, qui en fut enchanté. Peu à peu, son style prit les formes de celui du maître qui lui attribua d'ailleurs une place considérable dans son *Histoire naturelle* :

« J'ai engagé (dit Buffon) l'un de mes meilleurs amis, M. Guéneau de Montbeillard, que je regarde comme l'homme du monde dont la façon de voir, de juger et d'écrire a le plus de rapport avec la mienne ; je l'ai engagé, dirigé à se charger de la plus grande partie des oiseaux ; je lui ai remis tous mes papiers à ce sujet :

1. Voir le *Grand dictionnaire* de Larousse et les *Eloges historiques* de Flourens.

nomenclature, extraits, observations, correspondance; je ne me suis réservé que quelques matières générales et un petit nombre d'articles particuliers, déjà faits en entier ou fort avancés. Il a fait de ces matériaux informes un prompt et bon usage, qui justifie bien le témoignage que je viens de rendre à ses talents; car, ayant voulu se faire juger du public sans se faire connaître, il a imprimé, sous mon nom, tous les chapitres de sa composition depuis l'autruche jusqu'à la caille, sans que le public ait paru s'apercevoir du changement de main; et, parmi les morceaux de sa façon, il en est, tel que celui du *paon*, qui ont été vivement applaudis et par le public et par les juges les plus sévères².

Buffon ne cessait d'exciter le zèle de Guéneau en lui demandant sans cesse du travail, de nouvelles histoires d'oiseaux, de nouveaux matériaux pour le grand ouvrage. Il lui écrit le 20 janvier 1767:

« J'aurais été enchanté de recevoir un beau coq pour mes étrennes; mais, en quelque temps qu'il vienne, il sera bien reçu. »

Le 17 avril 1769:

« Le dindon et les autres gallines doivent, comme vous le savez, suivre votre beau et très bon coq. J'ai fait à peu près tous les oiseaux de proie, à l'exception des faucons et des hiboux; ce n'est donc que sur ces deux genres d'oiseaux que je vous supplie de me faire copier les observations et notices que vous trouverez en parcourant les livres. »

Le 2 avril 1771:

« Depuis ma maladie, je n'ai encore pris la plume que pour signer, et je trouve bien doux le premier usage que j'en fais pour vous, mon très cher Monsieur, qui tenez à mon cœur plus que personne; j'ai reçu les cailles, mais je n'ai pu les lire encore; on commence à imprimer les perdrix, et, si je reçois les alouettes avant quinze jours, elles pourront entrer dans le volume et peut-être le terminer. Bonsoir, cher bon ami, je compte sur vous comme sur moi-même. »

Le 1^{er} mai 1771:

« Le second volume des oiseaux finit par la caille, les pigeons, les ramiers et les tourterelles et il sera plus gros que le premier. Après les alouettes, il faudrait travailler aux becfigues qui forment un genre assez considérable. »

Le 10 juin 1771:

« Notre impression avance et il faudrait que cela (l'histoire des perdrix et des cailles) ne tarde pas plus de quinze jours, si cela est possible, sinon je ralentirai le mouvement des presses. »

Le 13 juin 1773, il lui annonce l'*Avertissement*:

« Nous sommes tous deux sous presse et l'on doit vous envoyer aujourd'hui ou demain vos premières feuilles d'épreuves. Je voudrais bien m'occuper du discours, ou plutôt de l'avant-propos que je dois mettre en tête de votre volume; mais ce pays-ci est trop peuplé pour pouvoir disposer de son temps, et je prévois même que je ne pourrais faire qu'une partie des choses que j'avais projetées. »

Le 26 juillet 1773, il lui envoie cet *Avertissement*:

« Lisez, mon cher ami, le petit avertissement que je dois mettre à la tête du volume des oiseaux, que l'on imprime actuellement; je souhaite que vous soyez content et je vous le communique pour y ajouter, changer ou retrancher ce qui pourrait vous convenir ou ne pas vous convenir. »

Le 4 août 1777 et dans un moment de gaieté, car il vient de recevoir un assez bon nombre d'histoires ou d'articles, il lui écrit:

« Cher bon ami, dont je me fais honneur d'être en même temps le bon voisin, j'ai lu les ortolans avec plus de plaisir que je ne les aurais mangés. Cependant je les ai envoyés tout de suite à la broche de l'imprimerie royale, et, si les bruants et les bouvreuils sont déjà un peu avancés, vous aurez du temps pour les autres, car ceux de ma composition qui suivent immédiatement le bouvreuil feront cent pages

d'impression, en y comprenant les cotingas qui sont de la vôtre, et qui me paraissent entièrement achevés...»

Les articles dus à Guéneau sont dignes d'être mis à côté de ceux de Buffon, et « cet éloge est au-dessus de tout autre » — dit Béxon, autre collaborateur de Buffon. — Guéneau écrit avec goût, avec grâce ; sa touche est ingénieuse, élégante, il sait saisir et peindre ; on lira avec le plus grand plaisir les articles du chardonneret, de la linotte, du pinson, du bouvreuil ; dans celui-ci, les mœurs douces, l'agréable familiarité, le naturel docile, affectionné, même sensible, de cet aimable oiseau, sont parfaitement représentés. C'est avec le même agrément que sont peintes les mœurs du tarin. Cet art délicat de parler avec distinction des petites choses, cet art exquis de relever de petits détails par des traits de plus de portée : « l'expression intéressante qui ferait presque soupçonner en lui (le bouvreuil) une âme sensible et qui peut bien nous tromper dans le disciple, puisqu'elle nous trompe si souvent dans l'instituteur ; — « cette mécanique subtile de l'association des perceptions qui a aussi lieu chez le tarin ; » tout cela rappelle et permet presque de citer le mot fameux de Buffon, qu'il est des cas « où l'art de dire de petites choses devient plus difficile que l'art d'en dire de grandes. »

II. — **Economie domestique (CAUSERIES)**

V. — LE LINGE ET LES VÊTEMENTS. (Suite)

4. — *Blanchissage*

Cendres. — On se sert de soude, et mieux encore de cendres de bois pour faire disparaître les impuretés qui résisteraient à l'eau seule. Les cendres renferment de la potasse qui, comme la soude, a la propriété de dissoudre les matières grasses. Les cendres de bois sont seules employées pour la lessive, aussi, depuis que la houille, le coke et le gaz ont remplacé le bois de chauffage, il est assez difficile de se procurer des cendres. Les chimistes ont cherché à remplacer ces dernières par des préparations spéciales dont il ne faut user qu'avec modération.

Linge sale. — En attendant la lessive, le linge sale sera conservé dans une pièce spéciale, étendu sur des cordes ou des perches, à l'abri de l'humidité et des rongeurs. Chaque catégorie de linge est mise à part, afin de ne pas mélanger le gros linge avec le linge fin, le linge très sale avec celui qui l'est moins. Si l'on n'a pas de pièce destinée au linge sale, il faut bien s'assurer avant de l'enfermer, qu'il n'est pas mouillé par l'eau ou la transpiration. S'il est humide, il est de toute nécessité de le faire sécher ; sans cela il se piquerait de moisissure. Si la lessive ne se fait qu'une ou deux fois par an, système adopté surtout à la campagne, il est prudent de passer à l'eau claire le linge trop malpropre, autrement il risquerait de pourrir.

Compter le linge. — Afin que rien ne s'égare, il est essentiel, avant de donner le linge à la laveuse, de le compter par catégories. On inscrit ces chiffres dans un carnet conservé pour cet usage.

Essangeage. — L'essangeage consiste à tremper le linge dans l'eau froide, puis à le savonner pour le décrasser et enlever les taches sur lesquelles la lessive n'aurait que peu d'action (taches de fruits, de vin rouge, etc.).

Mise à la lessive. — On monte le cuvier sur son trépied ; on place au fond des morceaux de bois, ou mieux encore des racines d'iris, afin que le linge ne ferme pas l'orifice de la cuve, ce qui empêcherait l'eau de couler. On entasse le linge dans le cuvier en commençant par le plus gros et le plus sale. Le tout est recouvert d'une pièce de très grosse toile qui reçoit les cendres bien tamisées sur lesquelles on verse peu à peu de l'eau tiède.

Coulage. — Cette eau s'infiltra à travers les couches du linge et gagne la partie inférieure du cuvier d'où elle s'écoule par un robinet. Le plus souvent l'orifice est

simplement fermé par un bâton que l'on retire lorsqu'on veut recueillir l'eau. Le liquide écoulé, on le chauffe de nouveau, et on le reverse sur la cendre. On augmente graduellement la chaleur de la lessive; après quatre ou cinq coulées, elle est versée bouillante jusqu'à la fin. Le coulage dure 10 ou 15 heures, suivant la quantité de linge à laver.

Entre les coulées, la laveuse nettoie les vêtements qui ne peuvent supporter la lessive: flanelles, vêtements de couleur, robes de toile, tabliers, bas de couleur, etc.

Savonnage et rinçage. — Quand tout est terminé, on recouvre le cuvier d'une sorte de tapis en laine épaisse, afin que le linge conserve sa chaleur, puis on le porte encore tiède au lavoir ou à la rivière, pour y être savonné et rincé.

(A suivre)

L^{sa} PICKER.

III. — Dessin et travail manuel.

Cours supérieur et Ecoles secondaires.

Dans cet article, nous nous proposons de montrer le parti que l'on peut tirer des ouvrages de dessin parus en librairie, car bon nombre contiennent des documents intéressants qui peuvent être utilisés avec bonheur dans notre méthode genevoise. Il suffit pour cela de les choisir avec soin et de se donner la peine de les adapter convenablement.

Le vase que voici est extrait du *Cours de dessin pour les Ecoles primaires*, rédigé par les professeurs de dessin du canton de Neuchâtel. Cet ouvrage, que nous avons récemment analysé dans cette revue et dont nous pensons beaucoup de bien malgré les quelques réserves que nous avons formulées, renferme un certain nombre d'autres sujets pouvant être traités d'une manière analogue à celle-ci.

DESSIN. Ce vase étant un corps de rotation a été pourvu d'un axe modulé, le module ($1/16$) n'est autre que la hauteur de la collerette ou bord supérieur du col. La figure 1 montre où il faut placer les différents diamètres et quelle longueur on doit leur donner.

Le géométral construit, nous passons à sa représentation en perspective cavalière, fuyantes à 90° , réduites au quart de leurs dimensions réelles, c'est-à-dire que les déformations elliptiques des cercles s'inscrivent dans des rectangles dont la largeur égale le quart de la longueur. La fig. 2 reproduit à une échelle réduite l'ensemble obtenu après la mise au net.

Ce n'est pas tout. A la construction du vase succède sa décoration. — Ce n'est point par

caprice que nous avons choisi le haut de la panse comme champ de l'ornementation, mais parce que cette portion cylindrique offre un développement facile à faire chercher aux élèves, car c'est sur la surface étalée à plat qu'il faut au préalable disposer la décoration. De là, une intéressante application géométrique puisqu'il s'agit de rechercher la circonférence du cylindre.

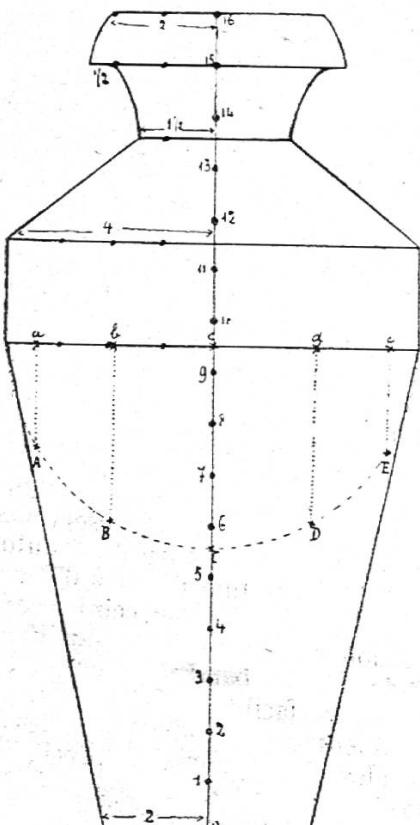


Fig. 1.

Or le diamètre étant connu (8 mod.), il faut le multiplier par 3, ce qui est une approximation suffisante de π . On a donc $8 \times 3 = 24$ mod. — Le développement cherché est un rectangle de 24 mod. sur 2.

Sectionnons ce rectangle en 12 parties égales et dans chaque carré obtenu dessinons le motif choisi : deux demi-circonférences de rayons différents raccordés en spirale, la plus petite se terminant au centre du carré par une feuille trilobée (fig. 3). Observons ici que nous avons adopté le mode de l'*alternance* concurremment à ceux de la *répétition* et de l'*intercalence*; de plus, l'ensemble constitue une *accentuation* de la forme circulaire de la panse¹.

Si nous avons choisi nous-même un motif décoratif au lieu de le laisser composer par les élèves, c'est que nous voulions encore tirer parti d'autres documents extraits du même ouvrage, en les groupant à notre gré. — Les demi-circonférences sont en effet étudiées dans les planches 41 et 42, les raccordements d'arcs, pl. 35 et notre feuille trilobée est une simplification de la feuille de fraise qui se trouve dans la pl. 415.

Reste maintenant l'application de cette décoration sur le vase lui-même. Ce travail conviendra aux élèves avancés du degré supérieur ou mieux encore à ceux des écoles secondaires. On peut d'abord la construire par projection sur le géométral, ce qui n'offre pas grande difficulté; puis quand le mécanisme de l'opération a été bien compris, on en répète l'exécution sur la perspective. C'est dans ce but que nous avons représenté dans la fig. 4 la demi-circonférence et les projections sur le diamètre des points de sectionnement A, B, C, D, E. Voir pour le reste le n° 12 de l'*Educateur* de 1894.

Toutefois avant d'exécuter ce dernier travail, nous estimons que les élèves doivent être mis à même d'observer sur une représentation plastique du vase certains phénomènes perspectifs. C'est ici que le travail manuel intervient comme auxiliaire du dessin.

TRAVAIL MANUEL. Construire en carton et suivant le système démontré dans le n° 5 de l'*Educateur* de 1893, un assemblage des coupes du vase en prenant comme mesure 1 mod. = 45 millim. On aura soin de réserver autour des cercles de la portion cylindrique une bordure supplémentaire de 5 à 6^{mm} que l'on découpera en dents de scie, de manière à former une double ceinture de petites oreillettes.

Après avoir reproduit la décoration sur une bande de papier à dessin large de 30^{mm} et longue de 377^{mm} (+ 10^{mm} destinés à faciliter la jonction des deux extrémités), on collera cette bande circulairement sur les oreillettes précitées.

Cette construction permettra aux élèves de se rendre compte des raccourcis perspectifs; le maître pourra aussi expliquer les projections des points de sectionnement de la circonférence en faisant projeter ces points ainsi que l'ornement sur l'une des coupes verticales de l'objet.

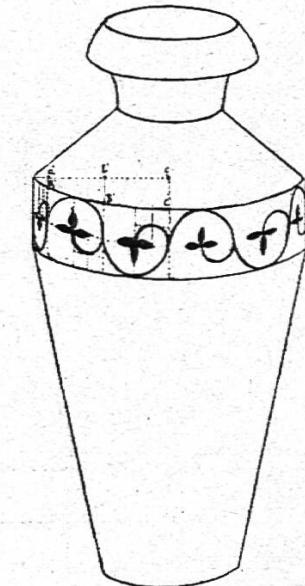


Fig. 2.

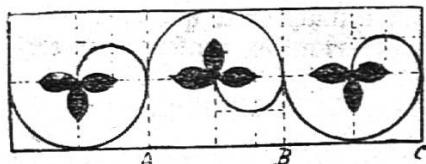


Fig. 3.

1. Nous n'avons donné que le 1/4 de ce développement. On peut en effet se dispenser de dessiner le développement total d'un corps de rotation quand la décoration est disposée suivant le mode de la répétition.

Alf. SCHÜTZ.

1. Nous n'avons donné que le 1/4 de ce développement. On peut en effet se dispenser de dessiner le développement total d'un corps de rotation quand la décoration est disposée suivant le mode de la répétition.